



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



RECENSEMENT CITOYEN (ou Recensement Militaire)

Le recensement peut être réalisé en Mairie (service Etat civil / Affaires générales – 01.45.16.40.84).

• **Quand se faire recenser ?**

- Tous les jeunes français (filles et garçons) dès l'âge de 16 ans,
- Les jeunes devenus français entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française,
- Les jeunes qui auraient pu répudier la nationalité française mais qui ne l'ont pas fait doivent procéder à leur recensement dans le mois qui suit leur 19^{ème} anniversaire.

ATTENTION : Si les délais sont passés, il reste possible de régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 24 révolus.

• **Qui doit faire la démarche ?**

- Si vous êtes mineurs, vous pouvez effectuer vous-même la démarche ou vous faire représenter par l'un de vos parents,
- Si vous êtes majeur : vous devez effectuer vous-même la démarche.

• **Pièces et informations à fournir :**

- Vos nom, prénom, date et lieu de naissance,
- Les noms, prénoms, dates et lieux de naissance de vos parents,
- Votre adresse,
- Votre situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle,
- L'original et une photocopie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité,
- Votre livret de famille (original ou photocopie) ou un acte de naissance datant de moins de 3 mois (original exigé),
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

• **Effets du recensement :**

- A la suite du recensement, une attestation vous sera remise ; ce document est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (baccalauréat, permis de conduire notamment),
- Vous serez ultérieurement convoqué pour effectuer la Journée de Défense et Citoyenneté,
- A défaut de recensement, vous ne pourrez pas vous présenter aux concours et examens d'état et ne pourrez être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté.

ATTENTION : La mairie ne délivre pas de duplicata de l'attestation de recensement.

Contact : Mairie de Champigny-sur-Marne Service
Etat civil / Affaires générales
14, rue Louis Talamoni 94507 Champigny-sur-Marne Cedex
Téléphone : 01.45.16.40.84
Fax : 01.45.16.42.51

IL EST RAPPELÉ QUE LES SERVICES MUNICIPAUX NE FERONT AUCUNE PHOTOCOPIE.

Mise à jour le
25/10/2011